

# Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

## Compte-rendu d'exécution des délégations

*Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire, en vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022, n°88/2022, n°9/223 et n°36/2023 :*

---

**Point 1, effectuer les demandes de subventions au profit de la communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires :**

---

Le Président de la communauté des Communes décide de signer une convention relative à la réalisation d'une action d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA avec le Département de la Charente-Maritime pour l'année 2023. La participation du Département allouée à la CDCHS est de 41 000 € TTC.

Le Président de la communauté des Communes décide de signer une convention relative à la réalisation d'une action d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA avec le Département de la Charente-Maritime pour l'année 2023, pour la mise en œuvre de l'action accompagnement dans l'emploi non marchand – Parcours Emploi Compétence (PEC). La participation du Département allouée à la CDCHS est de 61200 € TTC.

Le Président de la communauté des Communes décide de signer une convention avec le Département, concernant l'attribution d'une subvention de 23 500 €, pour l'animation du programme forestier 2023.

---

**Point 2, créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- o un contrat de travail avec :
  - Monsieur LAISNE Sébastien sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des berges de rivières pour une durée de 6 mois soit du 01/04/2023 au 30/09/2023,
  - Madame DJENIAH Dalila sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/04/2023 au 31/07/2023,
  - Monsieur BORDAS Lénaïc, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'animation nature et d'accueil à Vitrezay pour une durée de 9 mois soit du 01/04/2023 au 31/12/2023,
  - Messieurs ROSCHÉ Yann, DEMEERSSEMAN William et GÉRARD David pour un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/04/2023 au 31/07/2023,
  - Madame RENAUD Gwendoline, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 12 mois soit du 08/04/2023 au 07/04/2024,
  - Madame PELTIN Leslie, sous la forme d'un contrat PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 11/04/2023 au 10/04/2024,
  - Madame DELAS Annie sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'animatrice Tourisme et environnement pour une durée de 12 mois soit du 11/04/2023 au 10/04/2024,
  - Madame CONSTANTIN Alexia sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 2 mois soit du 11/04/2023 au 10/06/2023,
  - Madame SEGUIN Lauryne sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 6 mois soit du 13/04/2023 au 12/10/2023,
  - Madame BERLUREAU Joëlle, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie pour une durée de 6 mois soit du 14/04/2023 au 13/10/2023,
  - Monsieur CORREIA David sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'aide encadrant en restauration du patrimoine pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2023 au 30/04/2024,
  - Madame BROCHET Barbara sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2023 au 31/08/2023,
  - Monsieur LAFLEUR Tony sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois du 01/05/2023 au 31/08/2023,

- Messieurs POUYER Steven et HUSSON Tristan sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2023 au 31/08/2023,
- Monsieur DEMOURON Pascal sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE pour une durée de 6 mois soit du 01/05/2023 au 31/10/2023,
- Monsieur DELAIRE Philippe sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant que gardien de déchetterie pour une durée de 12 mois soit du 03/05/2023 au 02/05/2024,
- Messieurs MARCELLY Loïc, MALOSSE Thierry, MANNIER Alain, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2023 au 30/11/2023,
- Monsieur BRIAUD Éric, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces verts pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2023 au 30/09/2023,
- Monsieur CARDON Daniel, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien polyvalent pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2023 au 30/11/2023,
- Monsieur PINAUD Mathias, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent de la Médiathèque de Haute-Saintonge pour une durée de 6 mois soit du 06/06/2023 au 05/12/2023,
- Madame ZOLLER Manon, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2023 au 30/09/2023,
- Messieurs PERROT David et BOISSART Loïc, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 05/06/2023 au 04/10/2023,
- o un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :
  - Madame Jade PERROGON en tant qu'Agent d'accueil et d'animation du territoire du 1er avril 2023 au 30 novembre 2023,
  - Madame Angélique BESTEIRO en tant qu'agent d'accueil et administratif du 17 avril 2023 au 16 avril 2024,
  - Madame Lucile LAFOND en tant qu'agent d'accueil et d'animation du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 ;
  - Madame Suanilda PAVON en tant qu'agent d'entretien des locaux du 6 mai 2023 au 5 février 2024 ;
- o un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :
  - Monsieur Kévin GUIARD en tant qu'Agent itinérant du 3 avril 2023 au 1er octobre 2023,
  - Madame Sandrine BRET en tant qu'adjointe administrative du 6 mai au 5 août 2023 ;
  - Madame Pénélope DE MOTA FERREIRA en tant qu'agent itinérant du 1er juin au 31 juillet 2023 ;
  - Madame Émilie MOUILLADE en tant que chargée de communication du 1er juin au 30 novembre 2023 ;
  - Madame Emma LATORCE en tant qu'agent itinérant du 1er juillet au 31 août 2023 ;
  - Madame Marie-Nils WACHE en tant qu'agent d'accueil du 1er juillet au 15 septembre 2023 ;
  - Monsieur Marc BEAUNET en tant qu'agent d'accueil touristique du 8 juillet au 31 août 2023 ;
  - Madame Emma BELAIR en tant qu'agent d'accueil touristique du 8 juillet au 31 août 2023.
- o un contrat de travail dans le cadre du remplacement d'un agent contractuel indisponible avec :
  - Madame Laurie VEUILLE en tant qu'agent d'entretien des locaux du 24 avril 2023 au 23 juin 2023,

---

**Point 3, accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- o une convention de formation professionnelle :
  - « Chantournage sur bois Intarsia – C5 » avec La Croisée découverte SARL de Reillon (54) pour Madame DELAGE Natacha du 15 au 17 novembre 2023 pour un montant total de 1 010,37 € TTC.
  - « Animation et gestion d'un collectif d'entrepreneurs » avec le réseau GRAPE pour Madame BOSSUET Aurélie du 30 au 31 mars 2023 pour un montant total de 170 € TTC.
  - « SST » avec l'organisme PSF SOLUTION de Saint-Hilaire de Villefranche pour Mesdames BOSSUET Aurélie, CARDINAUD Virginie, KASRI-STITI Houda, LECOUR Audrey, LURCIN Barbara, MESNARD Caroline, SAVIN Christelle, VARIOT Gaëlle et messieurs MARQUEZ Stéphane, MICHOT Sonny, les 3 et 4 avril 2023 pour un montant net de 1 290,00 €.
  - « Maintien et actualisation des compétences SST » avec l'organisme PSF SOLUTION de Saint-Hilaire de Villefranche pour Messieurs BEN ABDALLAH Hedi, CHÉRAT Dimitri, DELAGE Anthony, GAUMET Nicolas, HEMARA Faiçal, BURGAUD Damien, TOUILLON Bertrand et mesdames GAGNIER Nathalie, TURPAIN Adélaïde, le 5 avril 2023 pour un montant net de 680,00 €.
  - « Maintenance du petit matériel utilisé en JEV » avec l'organisme VALLART Hugues de Saint Pierre d'Eyraud (24) pour Messieurs ROSCHÉ Yann, GERARD David, DEMEERSSEMANN William, NADREAU Marc, LAFLEUR Tony, DECOOPMAN Kévin, FORT Jean-Christophe, PRÉVOT Frédéric, du 17 au 19 avril 2023 pour un montant net de 4 680,00 €.

- « MAC SST » avec NCO Formations Globales pour Messieurs BARBIER David, GUIFFIER Franck, ALEXANDRE Paule, PERRAUD Xavier, RICHARD Cyril et Madame GILLET Maude, le 28 avril 2023, pour un montant net de 720,00 €.
- « Sensibilisation aux risques électriques » avec l'organisme PSF SOLUTION de Saint-Hilaire de Villefranche pour Messieurs BEN ABDALLAH Hedi, CHÉRAT Dimitri, DELAGE Anthony, HEMARA Faïçal, MARCOU Laurent, MICHOT Sonny, NAUD Éric, BURGAUD Damien, DUBROCA Cyril, GAUMET Nicolas, JACQUIAUD Florian, LEROUX Bruno, MIGNARD Victorien, MONTAUZIER Michel, PAPINEAU Quentin, TOUILLON Bertrand et Mesdames DICKFOSS Liliane, MESNARD Caroline, KASRI-STITI Houda, le 2 mai 2023 pour un montant total net de 850,00 €.
- « Entretien des locaux » avec la MFR Services de Chevanceaux pour mesdames ARDOUIN Gaëlle, BESOLI Priscilla, DESMON Valérie, DUBRAUD Julie et MARTINEZ Audrey, les 15 et 16 mai 2023 pour un montant net de 1 344,00 €.
- « Référent Santé, sécurité, qualité de vie au travail : salarié désigné compétent en prévention » avec l'APAVE Exploitation France de Artigues-près-Bordeaux (33) pour Monsieur GAGNERE Cédric du 22 au 26 mai 2023 pour un montant HT de 1 500,00 €, en cofinancement avec l'OPCA « AFDAS ».
- « Élagage et tronçonnage en sécurité » avec la MFR Forêt Environnement de Chevanceaux pour messieurs ERB Cédric, LAISNÉ Sébastien, BRIAUD Éric, LAGARDE Jonathan, DEMEERSSEMAN William, GÉRARD David, ROSCHÉ Yann, NADREAU Jean-Marc, LAFLEUR Tony et BERNARD Aurélien, les 25 mai, 1er et 7 juin 2023 pour un montant net de 3 185,00 €.
- « Débroussaillage » avec la MFR Forêt Environnement de Chevanceaux pour messieurs ERB Cédric, LAISNÉ Sébastien, BRIAUD Éric, LAGARDE Jonathan, DEMEERSSEMAN William, GÉRARD David, ROSCHÉ Yann, NADREAU Jean-Marc, LAFLEUR Tony et BERNARD Aurélien, les 31 mai et 12 juin 2023 pour un montant net de 1 592,50 €.
- « Intégrer les habitants dans sa stratégie d'accueil » avec MONA (Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine) de Bordeaux pour madame VALDIVIESSO Cristèle les 3-4-17-18 octobre et 12 décembre 2023 pour un montant net de 375,00 €.
- « HO-BO » avec NCO Formations Globales pour Monsieur GAGNERE Cédric le 30 mai 2023 pour un montant net de 157,00 €.
- « Développer la confiance en soi pour être acteur de son avenir » avec la MFR Services de Chevanceaux pour madame MOY Marina et, messieurs BROSSARD Lucas, POUYER Steven, GÉRARD David, ROSCHÉ Yann, NAUD Romuald, les 5, 6, 12, 13 et 22 juin 2023 pour un montant net de 3 500,00 €.
- o une convention de stage avec :
  - la MFR SUD-CHARENTE de Montmoreau et madame TAYLOR-BOYER Emma du 3 au 9 avril 2023 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
  - le Lycée Émile Combes de Pons et monsieur MARCOU Baptiste du 24 avril au 19 mai à la déchèterie de Guitinières,
  - la MFR du Sud-Charente de Montmoreau (16) et Madame TAYLOR-BOYER Emma du 25 avril au 09 juillet 2023 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
  - l'École esthétique « ETPA » de Saintes et :
    - madame MOULINEAU Mailys le 28 avril 2023 à l'Institut des Antilles,
    - madame CHARRON Enola du 29 mai au 24 juin 2023 à l'Institut des Antilles,
  - l'Institut Jean Errecart de Saint Palais (64) et monsieur LAUD Maxime du 8 mai au 30 juin 2023 au Pôle nature Vitrezay,
  - le Lycée Jean Hyppolite de Jonzac et :
    - madame BERTHELOT Camille du 22 mai au 9 juin 2023 au service Restauration des Antilles,
    - monsieur DOS SANTOS Donovan du 22 mai au 2 juin 2023, au service Maintenance des bâtiments,
    - madame FRÈRE-CAMEREL Lilou du 28 juin au 7 juillet 2023, au service Maintenance des Bâtiments,
  - le Lycée La Salle Saint Antoine de Bois et monsieur RAYNAUD Léo du 30 mai au 13 juillet 2023 au service Forêt - Filière bois,
  - l'Institut Agro Dijon de Lempdes (63) et monsieur GERME Dorian du 1er au 30 juin 2023 au Pôle nature de Vitrezay,
- o une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :
  - la commune de Montguyon et monsieur BRIAUD Éric du 3 au 21 avril 2023 en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie,
  - madame CAILLEAU Laura du 3 au 30 avril 2023 en tant qu'agent d'entretien du Parc Mysterra,
  - monsieur NAUD Éric du 5 au 14 avril en tant que gardien de la déchèterie de Montendre.
  - la ville de Pons et madame CONSTANTIN Alexia du 17 au 21 avril 2023 pour découvrir les activités de maraîchage et d'animation auprès d'un groupe d'enfants.
  - l'EPD « Les 2 Monts » de Montlieu La Garde et monsieur NAUD Romuald du 24 avril au 5 mai 2023 pour découvrir le poste d'agent de maintenance polyvalent.
  - la SCEA CHANTEMERLE de Jonzac et madame CONSTANTIN Alexia du 11 au 16 mai 2023 pour découvrir les travaux en viticulture.
  - l'Exploitation DAVID Valérie de Tugéras et madame CONSTANTIN Alexia du 22 au 24 mai 2023 pour poursuivre son initiation au maraîchage.

---

**Point 4, passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Monsieur Damien BURGAUD, en vue d'une revalorisation salariale, à compter du 1er juin 2023,

---

**Point 5, signer les conventions de mise à disposition de personnel de la CDCHS :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- o un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :
  - Monsieur ROUX Louis en tant que surveillant de baignade du 7 au 25 avril 2023, du 26 au 30 avril 2023,
  - Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 21 au 31 mars 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023, du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame BROSSET Coline en tant qu'agent d'accueil du 10 au 30 avril 2023,
  - Monsieur FERREIRA Jonathan en tant que conducteur BOM du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Monsieur MANON Kévin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame LACROIX MARTIN Dominique en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame LOISEAU Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
  - Madame FAYANT Alison en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2023, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023,
- o une convention de mise à disposition de :
  - Madame PELTIN Leslie du 11/04/2023 au 10/04/2024, avec la commune d'Archiac,
  - Madame BERLUREAU Joëlle du 14/04/2023 au 13/10/2023, avec la commune de Montendre,
  - Monsieur CARDON Daniel du 01/06/2023 au 30/11/2023, avec la commune de Saint Genis de Saintonge,
- o une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Restauration et valorisation du petit patrimoine" avec les communes suivantes :
  - St Germain du Seudre.

---

**Point 7, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- o Avec la société OCAD3E, un acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE ménagers, en date du 30 juin 2022.
- o Avec la société Ecologic, un contrat relatif à la prise en charge des DEEE ménagers collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation. Ce contrat est valable du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2027.
- o avec la société BSI, pour Le siège de la CDCHS rue Taillefer,
  - un contrat de vente d'imprimante Konica Minolta pour un montant de 13 200 € TTC.
  - un contrat de service d'une durée de 60 mois, notifiant un prix du kilo-page de ;
    - 2,9 € HT pour le noir et blanc
    - 29 € HT pour la couleur
- o Avec ECOLOGIC, une convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermique. Cette convention prend effet dès signature et prendra fin le 31 décembre 2027.
- o Avec ECOLOGIC, une convention de collecte séparée des articles de sport et loisirs. Cette convention prend effet dès signature et prendra fin le 31 décembre 2027.
- o En partenariat avec CALITOM, de signer un contrat de reprise avec SAICA NATUR SUD, valable 4 ans à compter de la date de signature.
- o avec La Poste pour la diffusion du 129 n°8 en Haute-Saintonge. Le montant de cette prestation est de 12 319, 09 € TTC.

- une convention de coproduction avec AL PRODUCTION, valable du 3 avril 2023 au 31 décembre 2023. La CDCHS prendra en charge 50% du montant des 5 films 2022, soit 5800 € HT.
- avec Terre de Vins SAS une convention de partenariat pour l'édition 2023 des Trophées Cognac Engagé. Celle-ci implique une contribution financière de la CDCHS d'un montant de 14 400 €.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le service marchés publics a établi une description technique N° 2023/015 pour le marché "Natation en Haute-Saintonge: Transport été 2023" ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

\* Lot 1 (Pons, Archiac, Mirambeau) estimé à 16.000,00 € HT

\* Lot 2 (Montendre, Montlieu) estimé à 6.000,00 € HT

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (14.028,17 € HT soit 15.430,99 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 14.028,17 € HT soit 15.430,99 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'attribuer le marché "Natation en Haute-Saintonge: Transport été 2023 - Lot 1 (Pons, Archiac, Mirambeau)" au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 14.028,17 € HT soit 15.430,99 € TTC, (10% TVA).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 24 décembre 2021 relative à l'attribution du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 4 (Serrurerie - Métallerie)" à ATM, 4 ZA les Epinglières, 17240 Plassac pour un montant de 142.752,50 € HT soit 171.303,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 21 septembre 2022 approuvant l'modification 1 pour un montant en moins de -3.903,00 € HT soit -4.683,60 € TTC, ;

Vu la décision du Président du 10 février 2023 approuvant la prolongation du délai de 38 jours calendaires ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes:

Q en -	-	€ 1.028,00
Total HT	=	€ -1.028,00
TVA	+	€ -205,60
<b>TOTAL</b>	<b>=</b>	<b>€ -1.233,60</b>

Considérant que le montant total de cette modification et des modifications précédentes déjà approuvées reste 3,45% en dessous du montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 142.752,50 € HT soit 171.303,00 € TTC, (20% TVA) et à 137.821,50 € HT soit 165.385,80 € TTC, (20% TVA) pour cette tranche ;

Considérant la motivation de la modification :

Balance travaux plus et moins-value ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage Monsieur Claude Belot a donné un avis favorable ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 3 du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 4 (Serrurerie - Métallerie)" pour le montant total en moins de -1.028,00 € HT soit -1.233,60 € TTC, .

**Article 2 :** De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 24 décembre 2021 relative à l'attribution du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 11 (Electricité)" à SAS MAROC, 45 BIS AVENUE KENNEDY, 17500 JONZAC pour un montant de 147.149,76 € HT soit 176.579,71 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 9 août 2022 approuvant l'modification 1 pour un montant en plus de 13.234,99 € HT soit 15.881,99 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 10 février 2023 approuvant la prolongation du délai de 38 jours calendaires ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes:

Q en +		€ 2.070,63
Total HT	=	€ 2.070,63
TVA	+	€ 414,13
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 2.484,76</b>

Considérant que le montant total de la modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de 10,40% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 162.455,38 € HT soit 194.946,46 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant la motivation de la modification :

Balance travaux plus et moins value ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage Monsieur Claude Belot a donné un avis favorable ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 3 du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 11 (Electricité)" pour le montant total en plus de 2.070,63 € HT soit 2.484,76 € TTC, (20% TVA).

**Article 2 :** De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 24 décembre 2021 relative à l'attribution du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 9 (Peinture)" à entreprise PITEAU, 13 place de la République, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 44.755,84 € HT soit 53.707,01 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 10 février 2023 approuvant la prolongation du délai de 38 jours calendaires ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes:

Q en +		€ 1.860,00
Total HT	=	€ 1.860,00
TVA	+	€ 372,00
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 2.232,00</b>

Considérant que le montant total de la modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de 4,16% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 46.615,84 € HT soit 55.939,01 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant la motivation de la modification :

Balance travaux en plus et moins-value ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage Monsieur Claude Belot a donné un avis favorable ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 2 du marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 9 (Peinture)" pour le montant total en plus de 1.860,00 € HT soit 2.232,00 € TTC, (20% TVA).

**Article 2 :** De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 7 septembre 2022 relative à l'attribution du marché "Marché 2022-2023 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" à Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 46.076,97 € HT soit 50.684,67 € TTC, (10% TVA) ;

Vu la décision du Président du 11 janvier 2023 approuvant la modification 2.1 pour un montant en moins de -239,63 € HT soit -263,59 € TTC, ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 6.122,18
Q en -	-	€ 6.954,18
Total HT	=	€ -832,00
TVA	+	€ -83,20
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ -915,20</b>

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 24 mars 2023 ;

Considérant que le montant total de cette modification reste 2,33% en dessous du montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 46.076,97 € HT soit 50.684,67 € TTC, (10% TVA) et à 39.040,38 € HT soit 42.944,42 € TTC, (10% TVA) pour cette tranche ;

Considérant la motivation de la modification :

Suite à la crise énergétique, le site des Antilles a fermé plusieurs jours pendant l'hiver ce qui a entraîné des modifications importantes dans la grille des transports?

Le terme du marché est déplacé du 23 juin au 30 juin 2023 inclus. ;

Considérant qu'une prolongation du délai de 7 jours calendaires pour la raison précitée est nécessaire;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 1.1 du marché "Marché 2022-2023 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" pour le montant total en moins de -832,00 € HT soit -915,20 € TTC, .

**Article 2 :** D'approuver la prolongation du délai de 7 jours calendaires.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 7 septembre 2022 relative à l'attribution du marché "Marché 2022-2023 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" à Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 46.076,97 € HT soit 50.684,67 € TTC, (10% TVA) ;

Vu la décision du Président du 11 janvier 2023 approuvant la modification 2.1 pour un montant en moins de -239,63 € HT soit -263,59 € TTC, ;

Vu la décision du Président du 30 mars 2023 approuvant la modification 1.1 pour un montant en moins de -832,00 € HT soit -915,20 € TTC, et la prolongation du délai de 7 jours calendaires ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes:

Q en +		€ 264,99
Q en -	-	€ 491,94
Total HT	=	€ -226,95
TVA	+	€ -22,70
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ -249,65</b>

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 24 mars 2023 ;

Considérant que le montant total de cette modification et des modifications précédentes déjà approuvées reste 2,82% en dessous du montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 46.076,97 € HT soit 50.684,67 € TTC, (10% TVA) et à 5.738,01 € HT soit 6.311,81 € TTC, (10% TVA) pour cette tranche ;

Considérant la motivation de la modification :

Suite à la crise énergétique, le site des Antilles a fermé plusieurs jours pendant l'hiver ce qui a entraîné des modifications importantes dans la grille des transports. ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'approuver la modification 2.2 du marché "Marché 2022-2023 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" pour le montant total en moins de -226,95 € HT soit -249,65 € TTC .

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CDCHS et la commune de Salignac sur Charente, approuvée le 15 décembre 2022 par la délibération 141/2022 pour la CDCHS et par la délibération n° 29/2022 pour la commune de Salignac sur Charente ;

Considérant le DCE N° 2022/021 relatif au marché "Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un espace entreprise et d'un espace commercial à Salignac-sur-Charente" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 153.000,00 € HT soit 183.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la délibération du 15 décembre 2022 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée ;

Vu l'avis de marché 23-6375 paru le 13 janvier 2023 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 13 février 2023 ;

Considérant que 10 offres sont parvenues :

- Atelier PARC (mandataire d'un groupement conjoint), 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC (145.070,00 € HT soit 174.084,00 € TTC, (20% TVA)) ;

- AGENCE BLANCHARD TETAUD BLANCHET (mandataire d'un groupement conjoint), 41 avenue Michel Crépeau, 17000 La Rochelle (149.600,00 € HT soit 179.520,00 € TTC, (20% TVA)) ;

- MG+ ARCHITECTES SARL (mandataire d'un groupement conjoint), 9A Rue de Courbiac, 17100 Saintes (99.900,20 € HT soit 119.880,24 € TTC, (20% TVA)) ;
- SODA Architectes (mandataire d'un groupement conjoint), 92 Avenue de Paris, 17210 CHEVANCEAUX (149.514,94 € HT soit 179.417,93 € TTC, (20% TVA)) ;
- AGENCE CAILLAUD PIGUET (mandataire d'un groupement conjoint), 54 Chemin des Carrières de la croix, 17100 SAINTES (122.800,00 € HT soit 147.360,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- GRAVIERE ET FOULON (mandataire d'un groupement conjoint), 1 petite rue René Caillié, 17100 SAINTES (153.000,00 € HT soit 183.600,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- POPEA (mandataire d'un groupement conjoint), 64 avenue de pontailac, 17200 royan (156.010,00 € HT soit 187.212,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- SET Architectes (mandataire d'un groupement conjoint), 22 boulevard de Launay, 44100 Nantes (136.750,00 € HT soit 164.100,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- AJ architecture (mandataire d'un groupement conjoint), 19 rue pablo neruda, 33140 VILLENAVE D'ORNON (156.558,55 € HT soit 187.870,26 € TTC, (20% TVA)) ;
- AGENCE GESSON SOPHIE ELIAT (mandataire d'un groupement conjoint), 15 bd poitou charentes, 16000 Angoulême (187.520,00 € HT soit 225.024,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC (142.170,30 € HT soit 170.604,36 € TTC, (20% TVA))
- AGENCE BLANCHARD TETAUD BLANCHET, 41 avenue Michel Crépeau, 17000 La Rochelle (140.392,00 € HT soit 168.470,40 € TTC, (20% TVA))
- MG+ ARCHITECTES SARL, 9A Rue de Courbiac, 17100 Saintes (118.150,00 € HT soit 141.780,00 € TTC, (20% TVA))
- SODA Architectes, 92 Avenue de Paris, 17210 CHEVANCEAUX (149.514,94 € HT soit 179.417,93 € TTC, (20% TVA))
- AGENCE CAILLAUD PIGUET, 54 Chemin des Carrières de la croix, 17100 SAINTES (122.800,00 € HT soit 147.360,00 € TTC, (20% TVA))
- GRAVIERE ET FOULON, 1 petite rue René Caillié, 17100 SAINTES (153.000,00 € HT soit 183.600,00 € TTC, (20% TVA))
- POPEA, 64 avenue de pontailac, 17200 royan (156.010,00 € HT soit 187.212,00 € TTC, (20% TVA))
- SET Architectes, 22 boulevard de Launay, 44100 Nantes (136.750,00 € HT soit 164.100,00 € TTC, (20% TVA))
- AJ architecture, 19 rue pablo neruda, 33140 VILLENAVE D'ORNON (156.558,55 € HT soit 187.870,26 € TTC, (20% TVA))
- AGENCE GESSON SOPHIE ELIAT, 15 bd poitou charentes, 16000 Angoulême (187.520,00 € HT soit 225.024,00 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit au groupement d'entreprises Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC pour un montant de 142.170,30 € HT soit 170.604,36 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver le rapport d'analyse des offres du 5 avril 2023, rédigé par le Service Marchés publics.

**Article 2 :** D'attribuer le marché "Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un espace entreprise et d'un espace commercial à Salignac-sur-Charente" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit au groupement d'entreprises Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC pour un montant de 142.170,30 € HT soit 170.604,36 € TTC, (20% TVA).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2023/008 relatif au marché "Fourniture de bacs roulants pour les déchets ménagers" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 213.000,00 € HT soit 255.600,00 € TTC, (20% TVA), et que le montant de commande s'élève au minimum à 50.000,00 € HT soit 60.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision de notre organisation du 6 mars 2023 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée ;

Vu l'avis de marché 23-30306 paru le 6 mars 2023 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 29 mars 2023 ;

Considérant que 4 offres sont parvenues :

- Contenur, 3, rue de la Claire, 69009 LYON (232.581,94 € HT soit 279.098,33 € TTC, (20% TVA)) ;
- ESE FRANCE, 42 RUE PAUL SABATIER, 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX (253.833,30 € HT soit 304.599,96 € TTC, (20% TVA)) ;
- QUADRIA, 68, rue Blaise Pascal, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC (288.522,30 € HT soit 346.226,76 € TTC, (20% TVA)) ;
- SULO France, 1 rue du Débarcadère, 92700 COLOMBES (260.526,80 € HT soit 312.632,16 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 25 avril 2023 rédigé par le Service Marchés Publics ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit Contenur, 3, rue de la Claire, 69009 LYON aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 213.000,00 € HT soit 255.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver le rapport d'analyse des offres du 25 avril 2023, rédigé par le Secrétariat général.

**Article 2 :** D'attribuer le marché "Fourniture de bacs roulants pour les déchets ménagers" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit Conteneur, 3, rue de la Claire, 69009 LYON aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 213.000,00 € HT soit 255.600,00 € TTC, (20% TVA).

De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 20 jours ouvrés.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 20 février 2023 relative à l'attribution du marché "Audits énergétiques sur des bâtiments tertiaires - Lot 2 (Audits énergétiques de bâtiments à usage de bureaux)" à BÉHI, 17 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne pour le montant d'offre contrôlé de 5.250,00 € HT soit 6.300,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes:

Commandes supplémentaires	+	€ 1.050,00
Total HT	=	€ 1.050,00
TVA	+	€ 210,00
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 1.260,00</b>

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 20,00% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 5.250,00 € HT soit 6.300,00 € TTC, (20% TVA) et à 6.300,00 € HT soit 7.560,00 € TTC, (20% TVA) pour cette tranche ; ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant de l'acheteur Monsieur Claude Belot a donné un avis favorable ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 1 du marché "Audits énergétiques sur des bâtiments tertiaires - Lot 2 (Audits énergétiques de bâtiments à usage de bureaux)" pour le montant total en plus de 1.050,00 € HT soit 1.260,00 € TTC, (20% TVA).

---

**Point 8, passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

---

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Un contrat de vente avec la SAS Escape Game United, pour l'exploitation des jeux Escape Games : *l'apéro chapitre II* et *L'apéro Kid's Party*, ainsi que les éléments de jeu (hors consommables). Le montant total des deux licences est de 9 000 € HT et ce contrat est valable du 20/03/2023 au 31/12/2026.
- Un contrat de vente avec Maverick Animation pour la Garden Party du 9 juin 2023. Le montant de ce contrat est de 570€.
- pour les Estivales :
  1. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *Le cirque hors limite*, pour le 4 août 2023, à Vitrezay. Le montant de ce contrat est de 922,50 € TTC.
  2. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 13 juillet 2023, à Saint-Léger. Le montant de ce contrat est de 2099,45 € TTC.
  3. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 8 juillet 2023, à Semoussac. Le montant de ce contrat est de 1434,80 € TTC.
  4. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 8 juillet 2023, à Messac. Le montant de ce contrat est de 1782,95 € TTC.
  5. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 21 juillet 2023, à Montlieu-la-Garde. Le montant de ce contrat est de 1635,25 € TTC.
  6. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 26 août 2023, à Saint-Eugène. Le montant de ce contrat est de 1477 € TTC.
  7. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'Association ECMA*, pour le 23 juin 2023, à St-Simon-de-Bordes. Le montant de ce contrat est de 1300 € TTC.
  8. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'Association l'Arche en Sel*, pour le 11 août 2023, à Montguyon. Le montant de ce contrat est de 2850 € TTC.
  9. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'A.S.O.P* pour le 10 juin 2023, à Coux. Le montant de ce contrat est de 1450 € HT.
  10. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'A.S.O.P* pour le 12 août 2023, à Neuvicq. Le montant de ce contrat est de 1450 € HT.

11. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'A.S.O.P* pour le 23 juin 2023, à Salignac. Le montant de ce contrat est de 1450 € HT.
12. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *la Compagnie OKAZOO* pour le 24 juin 2023, à Montendre (Chardes). Le montant de ce contrat est de 1250 € TTC, auquel s'ajoutera le montant des repas et des boissons.
13. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *la Compagnie OKAZOO* pour le 30 juin 2023, à St-Grégoire-d'Ardennes. Le montant de ce contrat est de 2328 € TTC, auquel s'ajoutera le montant des repas et des boissons.
14. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *la Compagnie OKAZOO* pour le 30 juillet 2023, à Meux. Le montant de ce contrat est de 827 € TTC, auquel s'ajoutera le montant des repas et des boissons.
15. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *la Compagnie OKAZOO* pour le 16 septembre 2023, à Montendre (Vallet). Le montant de ce contrat est de 1900 € TTC, auquel s'ajoutera le montant des repas et des boissons.
16. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, pour le 4 juin 2023, à Celles. Le montant de ce contrat est de 891 € TTC. La CDCHS règlera également les frais de repas.
17. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, pour le 30 juin 2023, à Archiac. Le montant de ce contrat est de 825 € TTC. La CDCHS règlera également les frais de repas.
18. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, pour le 17 juin 2023, à Bois. Le montant de ce contrat est de 901 € TTC. La CDCHS règlera également les frais de repas.
19. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *L'association Uni-Son*, pour le 25 août 2023, à Mosnac. Le montant de ce contrat est de 1 250 € TTC. La CDCHS règlera également les frais de repas.
20. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *L'association Uni-Son*, pour le 2 juillet 2023, à Guitinières. Le montant de ce contrat est de 1 250 € TTC. La CDCHS règlera également les frais de repas.
21. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie de Louise et Les Mille Printemps*, pour le 11 juin 2023, à Montlieu-la-Garde. Le montant à charge de la CDCHS est de 2110 € TTC.
22. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SACEKRIPA*, pour le 26 juillet 2023, sur le site Mysterra. Le montant de ce contrat est de 2677,59 € TTC, transport et hébergement inclus.
23. Un contrat de cession de droit d'exploitation de droit de représentation de spectacle avec *SONOTEK*, pour le 3 juin 2023, à Jussas. Le montant à charge de la CDCHS est de 2057,25 € TTC, auquel s'ajoutent 278 € de frais d'hébergement.
24. Un contrat de cession de droit d'exploitation de droit d'exploitation de spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, à Sousmoulins. Le montant à charge de la CDCHS est de 535 € TTC.
25. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *PLURIBUS*, pour le 8 juillet 2023, à Pouillac. Le montant de ce contrat est de 2500 € TTC.
26. Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'Association DAKATCHIZ*, pour le 6 août 2023, à Champagnac. Le montant de ce contrat est de 617,28 € TTC.
27. Un contrat de cession de droit d'exploitation de droit d'exploitation de spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, pour le 9 septembre 2023, à Plassac. Le montant à charge de la CDCHS est de 550 € TTC. La CDCHS prendra également en charge le repas et les boissons.
28. Un contrat de cession de droit d'exploitation de droit de représentation de spectacle avec *STERN'MANIA PROD EVENT*, pour le 7 juillet 2023, à Pérignac. Le montant à charge de la CDCHS est de 1721 € TTC, auquel s'ajoutent les frais relatifs à la SACEM.
29. Un contrat de cession de droit d'exploitation de droit de représentation de spectacle avec *La Roulotte Ruche*, pour le 26 juillet 2023, à Montendre (Parc Mysterra). Le montant à charge de la CDCHS est de 2378 € TTC.

---

**Point 10, signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- avec le Département, une convention relative à l'aide financière de Département de la Charente-Maritime pour la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des objets volants du Département de la Charente-Maritime. Ainsi la CDCHS percevra 13 600 € TTC plus le montant des prestations qu'elle aura effectué avec la montgolfière du Département et les ballons sur perche. Cette convention est effective jusqu'au 31 décembre 2023.
- convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des Communes de l'Estuaire pour la réalisation des actions concernant les « Sentiers des Arts 2023 » programmées à compter du 15 septembre jusqu'au 20 novembre 2023.

---

**Point 11, attribuer et de verser les subventions pour frais d'actes et d'échanges forestiers en conformité avec le règlement adopté et les autorisations budgétaires :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'allouer les subventions suivantes :

M. MORILLON André-Plassac – Vente MOREAU/MORILLON	236,00 €
M. MORILLON André-Plassac – Vente GUEDON/MORILLON	240,92 €
M. SCHAUBER Christophe-St Maigrin – Vte HITIER/SCHAUBER	500,00 €
M. BARRAUD Christian-Libourne – Vte DUDZIAK/BARRAUD	115,30 €
M. CAILLAUD Guy-Corignac – Vte BOUYER/CAILLAUD	155,64 €
M. GROSSET Alain-La Clotte – Vte BERNARDI/GROSSET	167,64 €
M. ESPIOT Christian-Courpignac – Vte Commune COURPIGNAC/ESPIOT	86,40 €
M. BODERE Georges-St Aigulin – Vte VIEILLEVILLE/BODERE	245,70 €
M. BODERE Georges-St Aigulin – Vte GODINAUD-BODERE	94,94 €
M. BOUTIN Jean Claude- Bedenac – Vte DUFORT/BOUTIN	227,28 €
M. DUMON Corentin-Neuvicq – Vte COSTES/DUMON	500,00 €
M. CHARRON François-Orignolles – Vte CHIRON/CHARRON	500,00 €
M. BURGAUD Jean Jacques-Montagne – Vte BODERE/BURGAUD	115,88 €
M. MOUNET Jean Marc-Berneuil – Vte Mutuelle ORPHEOPOLIS/MOUNET	97,76 €
M. MARLET Cyrille-La Jarrie – Vte SAFER/MARLET	401,34 €
M. ECKENSPIELLER Alain-Aytre – Vte Ind. BODET/ECKENSPIELLER	201,66 €
M. ECKENSPIELLER Alain-Aytre – Vte SAUTEREAU/ECKENSPIELLER	165,67 €
M. THIVOLLET Jean Louis-Cercoux – Vte BERNARDI-THIVOLLET	159,28 €
M. BERTET Yoann-Cercoux – Echge BERTET Y./COULON	267,87 €
M. COULON Thierry-Chaniers – Echge BERTET Y./COULON	267,87 €
M. COULON Thierry-Chaniers – Vte Ind. ROBERGEAUD/COULON	260,60 €
M. BERTET Lionel-Cercoux – Vte Ind.BASTARDO/BERTET L.	86,40 €
M. GELIX Jean Pierre-Montlieu la Garde – Vte Cts POUPELAIN/GELIX	288,00 €
Mme INGREMEAU Marina-Angoulins – Vte MALLET/INGREMEAU	477,60 €
Mme INGREMEAU Marina-Angoulins – Echge RULLIER/INGREMEAU	355,78 €
M. RULLIER Thierry-Boresse et Martron – Echge RULLIER/INGREMEAU	355,78 €
M. NEVEU Philippe-Reignac – Vte ADOLPHE/NEVEU	264,88 €
GF DE LA FONTAINE DE L ABDIE-Bussac Forêt – Vte MEYNARD/GF DE LA FONTAINE DE L ABDIE	288,00 €
GF DE LA COQUILLE-Bussac Forêt – Vte Cts MARCHAIS/GF DE LA COQUILLE	500,00 €

---

**Point 12, décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :
  - **ADHÉ PUB**, pour le bureau 1 et un atelier, d'une superficie totale de 131 m<sup>2</sup>, de la Pépinière de Montendre. Cette mise à disposition prend effet le 19 mai 2023 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel est de 604,00 € TTC.
  - **ALANEO Energies**, pour le bureau 3 et l'atelier 3, d'une superficie totale de 187 m<sup>2</sup>, de la Pépinière de Montendre. Cette mise à disposition prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel est de 839,64 € TTC.
  - **ASF0-Conseils**, pour le bureau 4 de 12 m<sup>2</sup> et une surface partagée de 24 m<sup>2</sup>, de la Pépinière de Montlieu-la-Garde. Cette mise à disposition prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel est de 120 € HT, auquel s'ajoute 40 € HT de charges communes.
- une convention d'occupation précaire avec :
  - Avec **TINGARI**, une convention d'occupation précaire pour le bureau 4 (9,87m<sup>2</sup>) de la pépinière de Jonzac, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023. Le montant du loyer est de 214,44€ TTC.
  - Avec **TINGARI**, une convention d'occupation précaire pour le bureau 8 (13,23m<sup>2</sup>) de l'Hôtel d'entreprises de Jonzac, à compter du 1er juillet, pour 1 an. Le montant du loyer est de 190,51 € TTC, auquel s'ajoutera 55,57 € TTC de charges locatives.
  - Une convention d'occupation précaire avec le **CLLAJ 17**, concernant une convention d'occupation précaire pour les bureaux 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 (superficie totale de 86,40m<sup>2</sup>) de l'Hôtel d'entreprises de Jonzac, à compter du 1er juin, pour 1 an. Le montant du loyer est de 1244,16 € TTC, auquel s'ajoutera 362,89 € TTC de charges locatives.
  - **L'association ASFONECO**, pour le bureau 4 et une surface partagée d'une superficie totale de 24 m<sup>2</sup>, de la Pépinière de Montlieu-la-Garde. Cette mise à disposition prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023. Le montant mensuel est de 177,60 € TTC.
  - **EURL SIMA 17**, pour un local de 2655 m<sup>2</sup> situé à La Petite Ferrière à Bussac-Forêt. Cette mise à disposition prend effet le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour une durée de 2 mois. Le montant mensuel est de 1 000 € HT.
- une convention de location :

- avec la **MSA**, concernant les bureaux 6, 7, 8 (superficie totale de 86,40m<sup>2</sup>) de l'Hôtel d'entreprises de Jonzac, pour le 15 juin 2023, de 7h à 13h. Le montant de cette location est de 300 € TTC.
- un bail professionnel :
  - Avec le **Syndicat de la Voirie 17**, pour la location d'une superficie de 129,72 m<sup>2</sup> à l'hôtel d'entreprises de la Résidence Philippe, au montant de 1042,44 € HT. Ce bail prend effet le 11 avril 2023 et sera reconduit tacitement pour une durée de 9 ans.
- un bail commercial avec :
  - **ASMAN TECHNOLOGY**, pour des bureaux et un atelier d'une superficie totale de 477m<sup>2</sup>, situés 42 cours Jean Jaurès, à Pons. Cette mise à disposition prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2023 et se termine le 31 mars 2032. Le montant mensuel est de 1950 € HT, auquel s'ajoute 55 € de charges.
- contrat de location de licence IV avec la Mairie de Jonzac pour l'exploitation IV de la licence de débit de boissons de type IV rattachée au Centre des Congrès de Haute-Saintonge, à compter du 15 avril 2023, pour une durée de 6 mois, moyennant la somme mensuelle de 50€ HT.
- un avenant au contrat de location avec la commune de Montguyon concernant la Maison du Kaolin et du Bureau d'Information Touristique. Cet avenant modifie le loyer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, au profit d'un montant de 1330€.

---

**Point 17, encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre ou à la vente de bien de l'inventaire :**

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'accepter le règlement de notre assureur GROUPAMA :

- Pour le sinistre 2022556397 (1718-YH-17), un virement d'un montant de 643,40 €.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'accepter le règlement de notre assureur SMACL :

- Pour le sinistre D2302130222 (DAB Dégât des eaux dans la Pépinière Aéronautique), un virement d'un montant de 1330,38€.
- Pour le sinistre 2022-D2212020068 (déchèterie Lorignac), un premier virement d'un montant de 4052,27 €, un second règlement, après transmission de la facture, d'un montant de 252,07 €.

---

**Point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même :**

---

ANTILLES

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
  - Madame BROSSET Coline en tant qu'agent d'accueil du 20 mars au 02 avril 2023, du 1er au 14 mai 2023, le 15 mai 2023, du 22 au 30 mai 2023, du 31 mai au 15 juin 2023,
  - Madame SURIRAY Elia en tant qu'agent d'accueil du 25 au 26 mars, du 08 au 09 avril, du 15 au 16 avril, du 22 au 23 avril, du 29 au 30 avril 2023, du 27 au 28 mai 2023,
  - Madame ROUSSEAU Chloé en tant qu'agent d'accueil le 1er avril 2023, du 10 au 30 avril 2023, du 6 au 9 mai 2023, le 14 mai 2023, du 20 au 21 mai 2023, du 27 au 29 mai 2023, du 17 au 18 juin 2023,
  - Madame AUDUREAU Opale en tant qu'agent d'accueil du 13 au 14 avril 2023, le 23 avril 2023, du 6 au 7 mai 2023, le 13 mai 2023, du 18 au 21 mai 2023, du 27 au 29 mai 2023, du 3 au 4 juin 2023, le 23 juin 2023,
  - Monsieur POISAC Pierre en tant qu'agent d'accueil du 18 au 20 avril 2023,
  - Madame DEBARBIEUX Ambre en tant qu'agent d'accueil du 6 au 7 mai 2023, du 18 au 21 mai 2023,
  - Madame MOY Marina en tant qu'agent d'accueil en charge de la boutique du 2 juin 2023 au 1er juin 2024,
  - Madame MERLE Jade en tant qu'agent d'accueil du 22 au 23 juin 2023,
  - Monsieur ROUX Ludovic en tant que cuisinier le 22 mars 2023, le 8 avril 2023, du 18 au 21 avril 2023,
  - Monsieur GAIFFAS Scott en tant que cuisinier du 27 au 28 mai 2023,
  - Monsieur MÉCÉGUER Téo en tant que serveur en restauration du 1er au 2 avril 2023, du 8 au 25 avril 2023, du 29 au 30 avril 2023, du 1<sup>er</sup> au 14 mai 2023, du 19 mai au 4 juin 2023,
  - Madame CASTAGNET Manon en tant que serveuse en restauration du 8 au 24 avril 2023, du 29 au 30 avril 2023, du 20 au 21 mai 2023, du 3 au 5 juin 2023,
  - Madame AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration du 10 au 23 avril 2023,
  - Madame TRÉMOULET Marion en tant que serveuse en restauration du 10 au 24 avril 2023, du 25 au 30 avril 2023, du 1<sup>er</sup> au 21 mai 2023, du 26 mai au 5 juin 2023,

- Monsieur SPEYBROUCK Gautier en tant que serveur en restauration du 12 au 23 avril 2023, du 29 au 30 avril 2023, du 6 au 7 mai 2023, du 18 au 22 mai 2023, du 27 au 28 mai 2023,
  - Monsieur MATHIAS Mathieu en tant que serveur en restauration le 20 avril 2023, du 24 au 30 avril 2023, le 7 mai 2023, du 16 au 21 mai 2023, du 27 au 30 mai 2023,
  - Monsieur BODET Stéphane en tant que surveillant de baignade du 25 au 26 mars 2023, du 27 au 31 mars 2023, du 14 au 23 avril 2023, du 24 au 29 avril 2023, du 1<sup>er</sup> au 26 mai 2023,
  - Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade le 25 mars 2023, du 10 au 24 avril 2023, du 25 au 30 avril 2023, du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2023, du 8 au 14 mai 2023, du 16 au 29 mai 2023, le 30 mai 2023, du 10 au 17 juin 2023,
  - Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade le 26 mars 2023, du 1er au 2 avril 2023, du 09 au 24 avril 2023, du 25 au 30 avril 2023, du 5 au 7 mai 2023, du 8 au 14 mai 2023, du 17 au 28 mai 2023, du 31 mai au 3 juin 2023, du 4 au 18 juin 2023,
  - Madame RÉAUD Valentine en tant que surveillante de baignade du 1er au 2 avril 2023, du 12 au 23 avril 2023, du 7 au 14 mai 2023, le 18 mai 2023, du 27 au 28 mai 2023,
  - Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 8 avril 2023, le 22 avril 2023, du 6 au 9 mai 2023,
  - Madame MONOT Solène en tant que surveillante de baignade du 09 au 17 avril 2023,
  - Monsieur MÉNAGÉ Jérémy en tant que surveillant de baignade du 09 au 17 avril 2023,
  - Monsieur ROUX Louis en tant que surveillant de baignade du 26 au 30 avril 2023, du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2023, du 12 au 14 mai 2023, du 27 au 29 mai 2023, du 31 mai au 4 juin 2023, du 6 au 18 juin 2023,
  - Monsieur CHAUVIÈRE Thibault en tant que surveillant de baignade du 1er au 6 mai 2023, du 18 au 28 mai 2023, du 3 au 4 juin 2023,
  - Monsieur HOWARD Conan en tant que surveillant de baignade le 18 mai 2023, du 27 au 28 mai 2023, du 3 au 4 juin 2023, du 10 au 17 juin 2023,
  - Madame TESSONNEAU Cléa en tant que surveillante de baignade du 18 au 21 mai 2023, le 28 mai 2023, du 3 au 4 juin 2023, du 10 au 18 juin 2023,
  - Madame TESSIER Julia en tant que surveillante de baignade du 17 au 18 juin 2023,
  - Madame GRÉGOIRE Annaëlle en tant qu'agent d'entretien du 25 au 26 mars 2023, du 1er au 2 avril 2023, du 8 au 23 avril 2023,
  - Madame FRANCOIS Zoé en tant qu'agent d'entretien le 26 mars 2023, du 10 au 16 avril 2023,
  - Madame RENAUD Gwendoline en tant qu'agent d'entretien du 1er au 2 avril 2023,
  - Madame LANNUZEL Caroline en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 avril 2023, le 10 avril 2023, du 14 au 23 avril 2023,
  - Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 8 au 9 avril 2023, du 29 au 30 avril 2023, du 6 au 7 mai 2023,
  - Monsieur JEAN Clément en tant qu'agent d'entretien du 10 au 23 avril 2023, du 5 juin au 18 août 2023,
  - Madame VEUILLE Laurie en tant qu'agent d'entretien du 10 au 23 avril 2023,
  - Madame GERBEAU Audrey en tant qu'agent d'entretien le 6 mai 2023, du 20 au 21 mai 2023, en tant qu'agent d'accueil le 18 mai 2023, du 23 au 25 mai 2023, du 9 au 22 juin 2023,
  - Madame DELABAUDINIÈRE Caroline en tant qu'agent d'entretien du 17 au 23 avril 2023, du 18 au 21 mai 2023, du 27 au 29 mai 2023, du 3 au 4 juin 2023,
  - Madame DARROU Léa en tant qu'agent d'entretien du 16 au 19 mai 2023,
  - Madame FRANÇOIS Zoé en tant qu'agent d'entretien le 27 mai 2023,
  - Madame MOUCHELIN--BERTRAND Anna en tant qu'agent d'entretien le 28 mai 2023,
  - Madame RAFFIN Émilie en tant qu'agent d'entretien du 5 juin au 31 juillet 2023,
  - Madame COUNIL Coralie en tant qu'esthéticienne du 29 au 30 avril, du 06 au 07 mai 2023,
  - Madame MAIGNAN Cyrielle en tant qu'esthéticienne du 20 au 21 mai 2023, du 27 au 28 mai 2023,
  - Madame POMARES Manon en tant qu'esthéticienne du 22 au 29 mai 2023.
- Une convention de partenariat n° 1-22-02-13 avec le groupe Pierre & Vacances Centers Parcs, valable du 27 mars 2023 au 31 décembre 2023.
  - Pour la boutique des Antilles, une modification des tarifs comme suit :
    - le maillot de bain femme grande taille 1 pièce = 48 euros
    - boxer homme adulte = 25€
    - maillot de bain fillette 1 pièce = 25€
    - maillot de bain fillette 2 pièces = 25€
  - Un contrat d'assistance sur site avec **BODET**, pour la maintenance des afficheurs de température des bassins. Ce contrat prend effet le 24 mai 2023 pour un an, et est renouvelable 3 fois. Son montant annuel de ce contrat est de 480 € TTC
  - avec Andégave, un devis de communication octroyant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023 :
    - 1€ de réduction sur le pass liberté adulte (sur la base des tarifs en vigueur)
    - 2 entrées gratuites aux différents points de diffusion de flyers.

- Un contrat d'assistance sur site avec **BODET**, pour la maintenance des afficheurs de température des bassins. Le montant annuel de ce contrat est de 480 € TTC.

#### VITREZAY

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
  - Monsieur SANGUIGNE Xavier en tant qu'agent d'accueil/guide croisières au Pôle nature de Vitrezay du 1er avril au 15 novembre 2023.
- une convention de producteur avec :
  1. SARL DOMAINE CASTEL et d'encaisser le chèque de 55,35 €.
- une convention de mise à disposition de matériel, avec l'Association les Traits de Jean Vérat, pour la calèche « wagonnette luxe pour passagers valides et handicapés de 14 places ». Cette convention est valable 1 an, à compter du 2 avril 2023.
- un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec l'Agence TANDEM Prod, pour la fête du port de Vitrezay du 30 juillet 2023, dont le montant est de 2013 TTC. 2 repas seront également offerts par la CDCHS.
- Les tarifs suivants :

DESIGNATION	Tarif
<b>ANIMATION</b>	
Escape Swamp	42,00 €
Raid multi-activités	7,00 €
<b>BOUTIQUE</b>	
Canard céramique	6,80 €
Grenouille bois	1,90 €
Trousse poisson	12,00 €
Lanterne à poser (vitré)	44,10 €
Boite ronde thé/cacao	12,50 €
Boite ronde chocolat	14,90 €
Porte-photos oiseau/coeur	21,00 €
Boite kapiton carrée/galettes	8,10 €
Boite sucre/galettes	11,90 €
Boite pocket/caramels	5,80 €
Grande tasse	8,50 €
Mug	7,20 €
Madeleine nature coque chocolat noir	5,70 €
Madeleine nature coque chocolat au lait	5,70 €
Madeleine pistache	5,20 €
Madeleine nature pur beurre	4,80 €
Madeleine noix de coco coque chocolat noir	5,70 €
Madeleine citron éclats de meringue	5,40 €
Madeleine cœur framboise coque chocolat noir	5,80 €
Madeleine érable noix de pécan	5,40 €
Financier amandes	4,80 €
Madeleine snacking coque chocolat noir 60g	3,10 €
Madeleine snacking noisette coque chocolat lait 60g	3,10 €
Sac oiseau	7,00 €
Cloche 1 oiseau	25,20 €
Cloche 2 oiseaux	21,00 €
Figurine rouge-gorge à poser	8,40 €
Figurine oiseau sur pattes	14,00 €
Madeleine snacking coque chocolat noir 60g	2,90 €
Madeleine snacking noisette coque chocolat lait 60g	2,90 €
Carrelet moyen	22,00 €
Sel au Cognac 85g	12,90 €

<b>BOUTIQUE</b>	
Paté d'huîtres à la salicorne 90g	4,90 €
Peluche cigogne (APADEV)	15,00 €
Paluche cistude (APADEV)	18,00 €
Peluche Hérisson (APADEV)	15,00 €
<b>ANIMATION</b>	
<i>Escape Game Apéro</i>	
Escape Game l'Apéro 4 personnes	28€ /pers
Escape Game l'Apéro 5 personnes	25€ /pers
Escape Game l'Apéro 6 personnes et +	23€ /pers
Option dinatoire	+30€ /glacière
<i>Escape Game Kids Party</i>	
Kids Party Escape Gale l'Apéro 4 enfants	28€ /pers
Kids Party Escape Gale l'Apéro 5 enfants	25€ /pers
Kids Party Escape Gale l'Apéro 6 enfants et +	23€ /pers

- une convention de producteur avec :
  1. LOUDENNE et d'encaisser le chèque de 110 €.
  2. SARL LA TRIBU DU BOIS FLOTTE et d'encaisser le chèque de 46 €.

#### MYSTERRA

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
  - Madame BOYER Axelle en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 09 mai 2023, du 13 au 31 mai 2023, du 3 au 11 juin 2023,
  - Madame TEBBACHE Naïma en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 15 mai 2023,
  - Monsieur JEGAT Nicolas en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 15 mai 2023, le 23 mai 2023,
  - Madame ROMAT Émilie en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 30 juin 2023,
  - Monsieur SCHWINDOWSKI Yann en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 30 juin 2023,
  - Madame ROUSSEAU Aurélie en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 03 avril au 30 juin 2023,
  - Monsieur JOLIVET Lilian en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 14 avril au 17 juin 2023,
  - Madame CANTIN Emma en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 29 avril au 30 juin 2023,
  - Madame VESSELLA Émilie en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 13 mai au 30 juin 2023,
  - Madame MASSICOT Zoé en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 10 au 30 juin 2023,
- un avenant au contrat de travail avec :
  - Madame ROMAT Émilie,
  - Monsieur SCHWINDOWSKI Yann,
  - Madame ROUSSEAU Aurélie,
  - Madame CANTIN Emma,
  - Madame VESSELLA Émilie,
  - Monsieur JOLIVET Lilian,
 en vue de la modification de la durée du temps de travail.
- Un contrat de location de TPE avec JDC, pour un montant mensuel de 144,12 € TTC.
- Les tarifs suivants :

<b>Location Salle</b>	<b>Printemps-été</b>	<b>Automne-Hiver</b>
Location espace d'animation 1 (petite salle) - demi-journée	100 €	160 €
Location espace d'animation 2 (grande salle) - demi-journée	200 €	260 €
Location espace d'animation 1+2 - demi-journée	250 €	360 €
Location espace d'animation 1 (petite salle) - journée	150 €	210 €
Location espace d'animation 2 (grande salle) - journée	250 €	510 €
Location espace d'animation 1 + 2 - journée	300 €	610 €

<b>Location Salle - prix dégressif à partir de 3 locations par an</b>	<b>Printemps-été</b>	<b>Automne-Hiver</b>
1ère Location espace d'animation 2 (grande salle) - demi-journée	200 €	260 €
2ème Location espace d'animation 2 (grande salle) - demi-journée 50%	100 €	130 €
3ème Location espace d'animation 2 (grande salle) - demi-journée 75%	50 €	65 €
+ de 3 location/an espace d'animation 2 (grande salle) - demi-journée 75%	50 €	65 €
<b>Location Salle - prix dégressif à partir de 3 locations par an</b>	<b>Printemps-été</b>	<b>Automne-Hiver</b>
1ère Location grande salle - demi-journée	200 €	260 €
2ème Location grande salle - demi-journée 50%	100 €	130 €
3 ème Location grande salle - demi-journée 75%	50 €	65 €
+ de 3 location/an grande salle - demi-journée 75%	50 €	65 €
1ère Location grande salle - journée complète	250 €	510 €
2ème Location grande salle - journée complet 50%	125 €	255 €
3 ème Location grande salle - journée complète 75%	62,5 €	127,5 €
+ de 3 location/an grande salle - journée complète 75%	62,5 €	127,5 €

- avec Andégave, un devis de communication octroyant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023 :
  - 1€ de réduction sur l'entrée adulte (sur la base des tarifs en vigueur)
  - 2 entrées gratuites aux différents points de diffusion de flyers.
- une convention de producteur avec :
  1. AUX PARGERS SARL\* et d'encaisser le chèque de 36,90 €,
  2. LULU BALADINE \* et d'encaisser le chèque de 15,35 €,
  3. OT JONZAC \*, à titre gracieux,
  4. earl VIGNOBLE PERONNEAU\* et d'encaisser le chèque de 55,35 €,
  5. BACCARA Lise\* et d'encaisser le chèque de 36,90 €,
  6. LABLANCHE SARL\* et d'encaisser le chèque de 55,35 €,
  7. HOPSCENE SAS\* et d'encaisser le chèque de 15,35 €,
  8. GARVOUL LA BIÈRE DES AMIS \* et d'encaisser le chèque de 22,85 €.
- Avec le SDV, une convention pour mission d'étude concernant la viabilisation d'un emplacement destiné à la restauration au sein du parc « Mysterra », sur la ville de Montendre. Le montant de cette prestation est de 350 € HT.

#### CENTRE DES CONGRES

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Une convention de mise à disposition avec La Mairie de Jonzac, le 17 mars 2023, pour un montant de 1 860 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec La Mairie de Jonzac, le 10 mars 2023, pour un montant de 1 860 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec 3F CLAIRISIENNE, du 29 au 30 mars 2023, pour un montant de 6 427€ HT : 3213,50 € à régler par 3F CLAIRISENNE et 3213,50 € à régler par Immobilière Atlantic Aménagement.
- Une convention de mise à disposition avec Frédérique Debarbieux, du 14 au 15 avril 2023, pour un montant de 3 436€ HT.
- Une convention de mise à disposition avec Courvoisier, du 21 au 23 mai 2023, pour un montant de 14 670 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Efi Evenement, du 21 au 23 avril 2023, pour un montant de 2 924 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec l'Association Anatole, du 29 au 30 mai 2023, pour un montant de 1 012 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec l'agence Novabox, du 12 au 15 juin 2023, pour un montant de 21 015 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Autonomie d'être, du 16 au 17 juin 2023, pour un montant de 7 536,50 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Crédit Mutuel, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023, pour un montant de 1 854 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Danse avec Yanis, du 10 au 11 juin 2023, pour un montant de 3 846 € HT.

#### MAISON DE LA VIGNE ET DES SAVEURS

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- une convention de producteur avec :
  1. DOMAINE MOUNIER et d'encaisser le chèque de 110 €.

o Les tarifs suivants :

Référence	Désignation	Prix vente HT	Prix vente TTC
BEURLAY01	Galette pur beurre Authentique 250g	3,22 €	3,40 €
BEURLAY02	Galette fourrée myrtille 290g	4,17 €	4,40 €
BEURLAY03	Galette fourrée pruneau 290g	3,79 €	4,00 €
BEURLAY04	Sachet 3*3 mini galettes pur beurre 30g	3,89 €	4,10 €
BEURLAY05	Sachet 3*3 mini galettes pépites de chocolat 30g	4,69 €	4,95 €
BEURLAY06	Sachet 3*3 mini galettes fourées pruneau 30g	4,55 €	4,80 €
BEURLAY07	Galette fourrée à l'angélique 250g	3,41 €	3,60 €
BEURLAY08	Gaufrette apéritive 60g maroilles	2,65 €	2,80 €
BEURLAY09	Gaufrette apéritive comté et poivre 60g	2,65 €	2,80 €
BEURLAY10	Gaufrette apéritives Chorizo et mozzarella 60g	2,65 €	2,80 €
BEURLAY11	Gaufrette apéritive ail et fines herbes 60g	2,65 €	2,80 €
COLIBRIO4	Madeleine de Pons au beurre 250g	4,45 €	4,70 €
COLIBRIO6	Madeleine coqué chocolat 240g	5,69 €	6,00 €
COLIBRIO8	Le petit gâteau noisettes 240g	5,59 €	5,90 €
COSSU01	Le Bouillon 3 légumes 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU02	Le Bouillon Carotte-cumin 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU03	Le Bouillon Tomate-céleri 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU04	Le Bouillon Poireau-coco-curry 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU05	Le Bouillon Courges-gingembre 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU06	Le Bouillon Thaï 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU07	Le Bouillon Volaille et légumes 50cl	3,60 €	3,80 €
COSSU08	Le Bouillon Boeuf et légumes 50cl	3,60 €	3,80 €
COSSU09	Le Bouillon 3 légumes 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU10	Le Bouillon Carotte-cumin 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU11	Le Bouillon Tomate-céleri 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU12	Le Bouillon Poireau-coco-curry 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU13	L'infusion Pomme-gingembre 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU14	L'infusion Fraise-basilic 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU15	L'infusion Poire-menthe 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU16	L'infusion La Tonique 50cl	3,51 €	3,70 €
COSSU17	L'infusion Pomme-gingembre 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU18	L'infusion Fraise-basilic 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU19	L'infusion Poire-menthe 25cl	2,56 €	2,70 €
COSSU20	L'infusion La Tonique 25cl	2,56 €	2,70 €
DUMOULIN04	Rillettes de canard 255 g	6,16 €	6,50 €
GABARIERS01	Bière des Gabariers Rubis au Pineau rosé 33cl	2,50 €	3,00 €
GABARIERS02	XO Beer des Gabariers - Bière au Cognac XO 33cl	3,75 €	4,50 €
GABARIERS03	Tonic charentais des Gabariers 75cl	2,56 €	2,70 €
GABARIERS04	Jack Beer de Noël 75cl	3,96 €	4,75 €
GABARIERS043770	Coffret 2 XO Beer + 1 verre	14,83 €	17,80 €
COCOTTE01	Velouté de potimarron 490g	3,70 €	3,90 €
COCOTTE02	Velouté de poireaux 490g	3,70 €	3,90 €
COCOTTE03	Velouté de carottes 490g	3,70 €	3,90 €
COCOTTE04	Velouté de courgettes au curry 490g	3,70 €	3,90 €

COCOTTE05	Velouté de butternut au cumin 490g	3,70 €	3,90 €
COCOTTE06	Soupe d'ortie 490g	3,70 €	3,90 €
COCOTTE07	Soupe de tomate ail courgette 490g	3,79 €	4,00 €
COCOTTE08	Soupe à la tomate 490g	3,79 €	4,00 €
COCOTTE09	Coulis de tomate 280g	3,13 €	3,30 €
COCOTTE10	Houmous 180g	3,03 €	3,20 €
COCOTTE11	Houmous 90g	1,80 €	1,90 €
COCOTTE12	Houmous cumin 180g	3,03 €	3,20 €
COCOTTE13	Houmous tomate épices indiennes 180g	3,13 €	3,30 €
COCOTTE14	Caviar d'aubergines 180g	3,22 €	3,40 €
COCOTTE15	Caviar de courgettes 180g	3,03 €	3,20 €
COCOTTE16	Ail des ours 90g	2,84 €	3,00 €
BAUME02	Baume de Bouteville Vieille Réserve n°6	18,86 €	19,90 €
BAUME03	Baume de Bouteville Réserve Exclusive n°10	28,34 €	29,90 €
BAUME04	Vinaigre végétal 20cl	11,28 €	11,90 €
BAUME05	Vinaigre Le Fumé 20cl	11,28 €	11,90 €
BAUME06	Vinaigre l'Original	11,28 €	11,90 €
CANARDSAINTG01	Haricots blancs 360g	3,27 €	3,45 €
CANARDSAINTG02	Haricots à la tomate 280g	3,46 €	3,65 €
CANARDSAINTG03	Graisse de canard 360g	2,80 €	2,95 €
CANARDSAINTG04	Foie gras stérilisé 90g	16,02 €	16,90 €
CANARDSAINTG05	Foie gras stérilisé 140g	22,80 €	24,05 €
CANARDSAINTG06	Foie gras sétrilisé 180g	28,48 €	30,05 €
CANARDSAINTG07	Confit de canard 750g	13,79 €	14,55 €
CANARDSAINTG08	Cous farcis confits 750g	17,01 €	17,95 €
CANARDSAINTG09	Gésiers confits 180g	7,01 €	7,40 €
CANARDSAINTG13	Pâté de canard 180g	8,63 €	9,10 €
CANARDSAINTG14	Fritons de canard 180g	6,59 €	6,95 €
CANARDSAINTG15	Mousse de foie gras au pineau 120gr	6,54 €	6,90 €
CANARDSAINTG16	Mousse de foie gras au pineau 180gr	8,48 €	8,95 €
ARDILLES01	Bougie en verre laqué 80g fleur de sel marin ou fleur de cognac	8,33 €	10,00 €
ARDILLES02	Bougie pot en verre avec couvercle 160g, fleur de sel marin ou fleur de cognac	10,83 €	13,00 €
STURGEON1	Rillettes esturgeon et caviar 90g	7,58 €	8,00 €
STURGEON3	Terrine esturgeon et esturgeon fumé 90g	6,64 €	7,00 €
STURGEON4	Rillette d'esturgeon et langoustines 90g	7,58 €	8,00 €
STURGEON9	Terrine esturgeon et truffonade 90g	6,64 €	7,00 €
TADJAM01	Gelée au pineau 130g	5,69 €	6,00 €
TADJAM02	Abricots basilic 250g	6,64 €	7,00 €
TADJAM021	Abricot basilic 130g	4,64 €	4,90 €
TADJAM03	Fruits rouges menthe 250g	6,64 €	7,00 €
TADJAM031	Fruits rouges menthe 130g	4,64 €	4,90 €
TADJAM04	Gelée fraise sureau 250g	6,64 €	7,00 €
TADJAM05	Pêche verveine 250g	6,64 €	7,00 €
TADJAM06	Melon au pineau 250g	6,64 €	7,00 €
TADJAM061	Melon au Pineau des Charentes 130g	4,64 €	4,90 €
TADJAM07	Fraise au Pineau des Charentes 130g	4,64 €	4,90 €

TADJAM08	Figues au Pineau 250 g	6,64 €	7,00 €
TADJAM09	Mirabelle reine claudie au cognac 250 g	6,64 €	7,00 €
TADJAM10	Gelée Sureau fraise 130 g	4,64 €	4,90 €
TADJAM11	Fraises Pineau 250 g	6,64 €	7,00 €

#### MEDIATHEQUE DE HAUTE-SAINTONGE

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Un contrat d'engagement avec l'Ecole de la mer, pour deux prestations le 18 avril 2023. Le montant de ce contrat est de 200 € TTC.
- Une convention de prêt d'exposition avec Les Editions du Ricochet pour l'exposition *Chaude la planète!*, valable du 6 avril au 6 juin 2023, pour un montant de 120 € TTC.
- Une convention de prêt d'exposition avec Les Editions du Ricochet pour l'exposition *l'Eldorad'eau*, valable du 6 avril au 6 juin 2023, pour un montant de 120 € TTC.
- Un contrat d'engagement avec l'Espace Mendès France, pour une prestation le 26 avril 2023. Le montant de ce contrat est de 50 € TTC.

#### ECOLE DES ARTS

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail :
  - pour accroissement temporaire d'activité avec :
    - Madame LAMBERT Françoise en tant qu'Assistante territoriale d'enseignement artistique, spécialité flûte traversière, du 5 avril au 28 juin 2023,
  - pour accroissement saisonnier d'activité avec :
    - Madame Juliette SIMON en tant qu'Agent d'animation le 13 mai 2023.
- Dans le cadre de la Grande journée des Orchestres du 27 mai 2023, une convention de partenariat avec chaque structure suivante, dont la participation financière sera de 150 € :
  - la CDC Aunis-Sud
  - la Communauté d'Agglomération de la Rochelle
  - la ville de Royan
  - la ville de Saintes
  - une convention de dépôt d'instrument de musique avec la ville de Royan, du 26 au 30 mai 2023.
  - une convention de mise à disposition de matériel avec l'orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine, du 16 au 27 mai, pour un montant de 550 €.
- Avec l'association Eurochestreries Charente-Maritime, dans le cadre des Eurochestreries, du 30 juillet au 12 août 2023 :
  - Un contrat de partenariat concernant l'aide aux communes, pour un montant de 3900 €.
  - Un contrat de partenariat concernant les concerts organisés par la CDCHS, pour un montant de 16 670€ auquel s'ajoutent les frais de repas des musiciens et accompagnateurs ainsi que les frais liés à la SACEM.
- Les tarifs ci-dessous :
  - Café, Thé, 1 €
  - Eau, 1 €
  - Canette Soda, 2 €
  - Friandises, 1 €
  - Chips, 0,50 €

#### MAISON DU KAOLIN

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- une convention de partenariat avec :
  - Mme Laetitia Rochette, pour le 17 juin 2023, pour un montant de 76 €.
  - L'Association Par Monts et Vaux, pour le 17 juin et le 16 septembre 2023. Ce partenariat est à titre gracieux.
  - L'Espace Mendès France, pour le 5 juillet 2023, pour un montant de 168,41 €.
  - Lulu Baladine, pour le 30 août 2023, pour un montant de 120 €.
  - L'Espace Mendès France, du 12 juin au 5 juillet 2023, pour un montant de 244 €.
  - L'Association Fossiles minéraux, du 16 et 30 septembre 2023, pour un montant de 740,92 €.

#### AUTRES SITES ET SERVICES

- Un contrat de prestation de services avec Expertises Galtier, pour une expertise préalable en valeur d'assurance. Le montant de ce contrat est de 37 440 € TTC.

*Le service Ordures Ménagères*

- Avec ASFONECO, une convention de prestation pour la mission d'un conseiller à la sécurité. Cette convention prend effet le 16/03/2023 et son montant annuel est de 1225 € HT.

*Pépinière d'entreprises des Poilus :*

- Avec ESPACE AUTOMATISMES, pour un contrat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, pour un montant annuel de 444 € TTC.
- Avec SARL CLEAN 17, pour un contrat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 concernant l'espace de co-working, et un montant annuel de 1152 € TTC.

*Pôle Mécanique de la Genétouze :*

- L'acceptation de la réclamation indemnitaire d'un montant de 1980 €, à régler à XLB Assurances.

*Pépinière d'entreprises de Mirambeau :*

- Avec CHUBB, un contrat de maintenance concernant l'alarme, le désenfumage naturel, l'éclairage de sécurité et les extincteurs. Le montant de ce contrat est de 380,84 €.

*Pépinière aéronautique :*

- avec la société BSI :
  - un contrat de vente d'imprimante Epson pour un montant de 1200 € TTC.
  - un contrat de service d'une durée de 60 mois, notifiant un prix du kilo-page de ;
    - 4,5 € HT pour le noir et blanc
    - 45 € HT pour la couleur

---

***Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes.***

---

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- avec le SDEER, une convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique, concernant la ligne d'extension BT – La Garde HIVORY, sur la commune de La Genétouze.